

BCÉZ  Formation

*Vivez l'expérience*

*de la réussite*



**PROGRAMME DE FORMATION DE PRÉVENTION**

**« Analyser un accident de travail »**

V3 NOVEMBRE 2023

# OBJECTIF

La formation « analyser un accident de travail » a pour objectif de permettre à tout acteur de la prévention de l'entreprise de comprendre la pluri causalité de l'accident et la nécessité de l'analyse pour proposer des mesures de prévention :

- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail.
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention.



PSH

**Adaptation Handicap**



Durée

**14 H**



Nombre de participants

**De 3 à 8 PERSONNES**



Public

**ENCADRANT, MEMBRES CSE  
DÉSIGNÉ COMPÉTENT  
ACTEUR PRÉVENTION**



Pré requis

**« acquérir des bases de la  
prévention des risques  
professionnels » de l'INRS**

# LE DEROULEMENT DE LA FORMATION

Cette formation est réalisée par un formateur qualifié et expérimenté en prévention et en formation.

Plusieurs thématiques seront abordées telles que :

- Les objectifs et les principes de l'analyse des accidents du travail.
- Le recueil et l'organisation des faits (méthodes présentées : arbre des causes, itamami, récit, ...).
- La recherche et la hiérarchisation des mesures de prévention (au travers des critères de choix).
- La construction et le suivi du plan d'action.

## 1ère Partie



0H15

### Présentation de la formation et de son organisation

- Présentation de la formation, des outils mis à disposition auprès des participants;
- Enoncé des différentes méthodes pédagogiques utilisées ;
- Présentation de l'objectif et du contenu de la formation ;
- Présentation des conditions de validation de l'apprenant avec les différents indicateurs de réussite.

## 2ème Partie



4H30

### Maîtriser les principes de l'analyse AT

## 3ème Partie



2H30

### Identifier et remonter les informations par analyse AT/MP

## 4ème Partie



1H20

### Organiser les faits pour identifier les causes

## 5ème Partie



1H05

### Proposer des mesures de prévention agissant sur les différentes causes

## 6ème Partie



0H50

### Hiérarchiser les mesures proposées selon les critères

## 7ème Partie



0H50

### Rédiger un plan d'action

## 8ème Partie



1H10

### Intégrer l'analyse d'AT dans la démarche de prévention

## 9ème Partie



0H15

### Bilan de la formation

- Retour sur la réalisation des objectifs visés de la formation ;
- Projection pour aller plus loin sur la prévention pour l'entreprise ;
- Satisfaction de la formation.

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis, la présence à l'ensemble de la formation ainsi que la réussite au test de compétence.

## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Apports sur vidéo projecteurs (Photos, vidéo, powerpoint)
- Etudes de cas
- Mise en questionnement
- Exercices d'application
- Travaux en groupe et sous-groupes
- Utilisation d'outils d'analyse
- Quiz interactif

## OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

L'article L4121-1 du Code du Travail dispose que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1 - Des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2 - Des actions d'information et de formation ;
- 3 - La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. (Source Légifrance)

## SUITE DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Le comité procède, dans le cadre de sa mission d'enquête en matière d'accidents du travail, d'accidents de service ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel, à une enquête à l'occasion de chaque accident du travail, chaque accident de service ou de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel au sens des 3° et 4° de l'article 6.



Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de le préciser à l'inscription. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions en accord avec votre employeur.

**Qualiopi**  
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la catégorie d'action suivante:  
**ACTIONS DE FORMATION**

# BCE2M Formation

4 rue du coteau – 70190 RIOZ



[bce2mformation@gmail.com](mailto:bce2mformation@gmail.com)



[www.bce2mformation.com](http://www.bce2mformation.com)

**BCE2M Formation**  
*Vivez l'expérience  
de la réussite*